

Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

DOCUMENT ARRÊT

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de FAYMONT

Document graphique
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 4.2.4

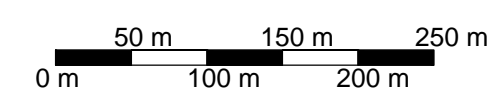
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : 29.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Dufaure - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiative@orange.fr

Agence de Bescon
Tél : 03.81.83.53.29 - initiative25@orange.fr



*Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastral actualisé en avril 2016

Légende

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Ac Secteur de la zone A soumis à des protections de captages.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Nn Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappe ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPR1)

Nc Secteur de la zone N soumis à des protections de captages.

●●●●● Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

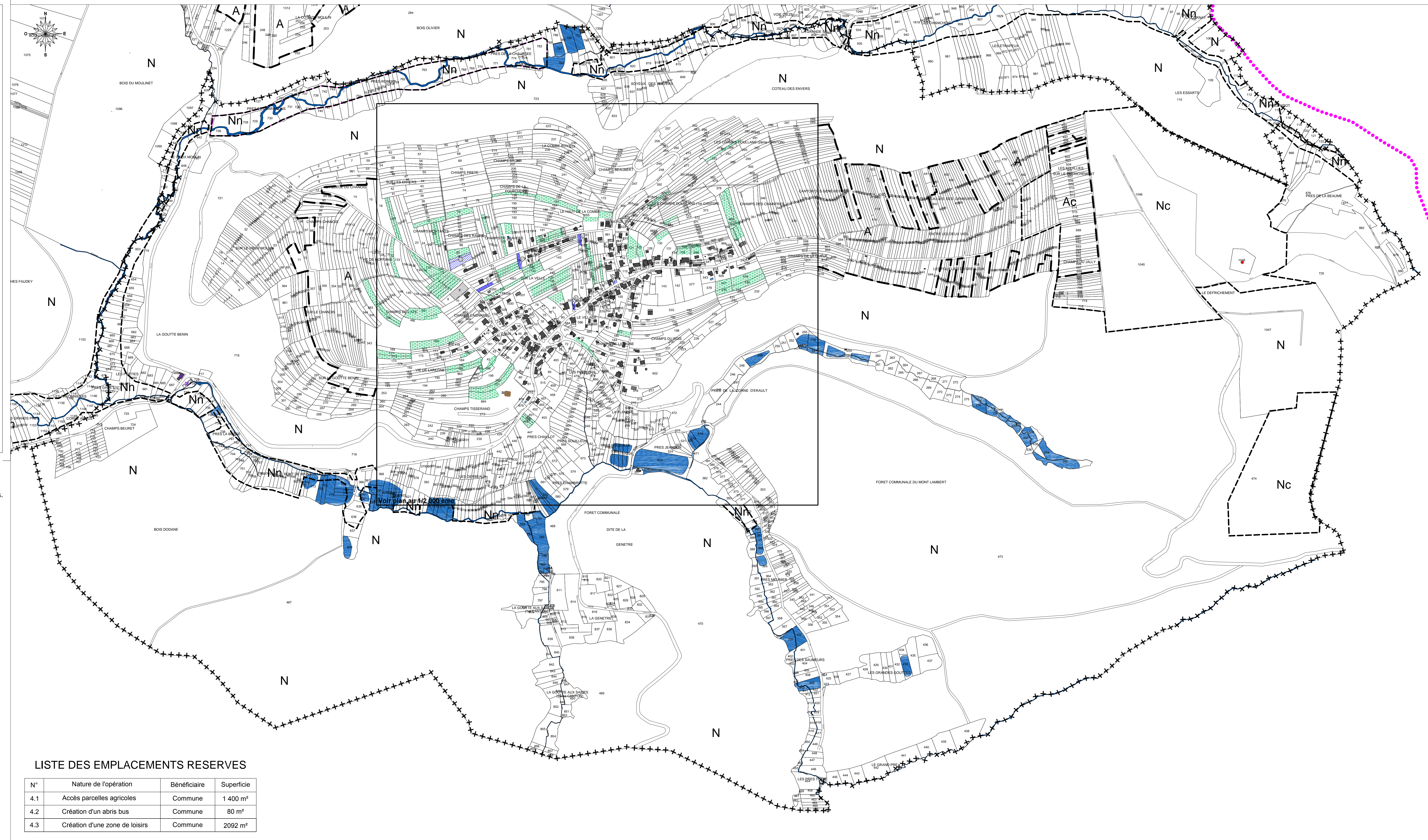
▭ Exploitations agricoles.

① Emplacements réservés et numéro d'opération.

✳ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11.

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et éléments de paysage à protéger

■ Cours d'eau, plans d'eau.
■ Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
4.1	Accès parcelles agricoles	Commune	1 400 m²
4.2	Création d'un abris bus	Commune	80 m²
4.3	Création d'une zone de loisirs	Commune	2092 m²